



Matériaux de construction et matériaux
minéraux recyclés



Sites contaminés



Déchets de chantier tout-venant
et bois usagé

Inhalt

1	Avant-propos du président	3
2	Assemblée générale 2015	4
2.1	Rapport du comité	4
2.2	Décisions prises par l'Assemblée générale	5
2.3	Requêtes des membres	6
3	Secrétariat	7
3.1	Situation du personnel	7
3.2	Enquête auprès des membres	8
4	Membres	14
4.1	Mutations ayant eu lieu en 2015	14
4.2	Nombre de membres	14
5	Projets	15
5.1	Révision de l'OTD	15
5.2	CCT / RA	15
5.3	Triologue des ressources	16
6	Rapports des commissions	17
6.1	Inspectorat	17
6.2	Matériaux recyclés, minéraux et autres	17
6.3	Formation et perfectionnement	18
6.4	Déchets de chantier tout-venant/Bois usagé	19
6.5	Assainissement	19
6.6	Experts-conseils spécialisés en sites contaminés	20
6.7	Relations publiques et mise en réseau	20

1 Avant-propos du président

Tout vient à point à qui sait attendre. Le scepticisme et l'incertitude face à la nouveauté devraient être des notions inconnues des entrepreneurs. Toutefois, il arrive souvent, dans le monde de l'entreprise, que l'on se pose la question: « Ai-je le devoir, l'autorisation ou l'obligation » de me tourner vers quelque chose de nouveau ? Cette fin d'année 2015 nous a apporté son lot de changements. En effet, de nouvelles réglementations en matière de traitement des déchets devraient entrer en vigueur de façon imminente. Après un long travail de gestation au sein de l'Office fédéral de l'environnement, l'OTD sera remplacée par l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). Ce nouveau texte accordera beaucoup plus d'importance à la limitation des quantités de déchets à éliminer qu'auparavant, ce qui est, sans aucun doute, à saluer sur le principe. Il est vrai que la révision de la loi sur la protection de l'environnement (qui constitue par ailleurs la base légale de l'ordonnance) a également été refusée par le Parlement peu avant la fin de l'année. Toutefois, ce refus est principalement motivé par la volonté d'épargner de lourdes dépenses supplémentaires à une économie actuellement très malmenée. Clore les cycles de matières afin de préserver les ressources limitées et de réduire le volume des décharges est néanmoins un objectif prioritaire de notre association depuis plusieurs décennies.

L'OLED fixe de nouvelles exigences en termes de fabrication de produits recyclés et de valeurs-limites pour la réutilisation des produits (not. concernant les matériaux bitumineux de démolition des routes contenant des HAP). La fabrication des produits est un des thèmes sur lesquels l'ASR continuera à s'engager avec force. La réutilisation des produits recyclés mobilisera aussi toute notre attention. Il s'agit de sensibiliser, de manière plus intensive encore qu'aujourd'hui, les planificateurs et les maîtres d'ouvrage aux possibilités qu'offrent de tels produits et d'encourager leur utilisation systématique.

Dans le domaine de l'inspectorat, les exigences des autorités en termes de qualité des données ne cessent elles aussi d'augmenter. L'ASR ne pourra pas contourner la nécessité d'investir dans un logiciel performant de saisie et de traitement des données si elle souhaite pouvoir continuer, à l'avenir, de démontrer ses compétences hautement spécialisées aux autorités cantonales.

Sur le plan organisationnel, l'ASR s'attellera à ces nouvelles tâches avec l'aide de renforts dans son personnel ainsi que quelques remplacements au sein du comité et des commissions. Les objectifs sont fixés. Nous voulons et nous devons faire le maximum pour nos membres. Pour cela, nous devons nous organiser.

Cet avant-propos au rapport annuel sera mon dernier après 16 années de présidence. Je vous remercie pour cette intéressante période d'activité, marquée par de grandes évolutions, et souhaite bonne continuation et bonne chance à l'ASR pour relever les exigeants défis qui l'attendent.

Hans Killer, président

2 Assemblée générale 2015

L'Assemblée générale ordinaire 2015 s'est déroulée le jeudi 9 avril 2015 à l'Hôtel Radisson Blu de l'aéroport de Zurich. L'assemblée et le repas de midi ont été suivis d'une visite guidée de l'aéroport de Zurich. Au total, 92 personnes y ont participé, parmi lesquelles 56 membres actifs disposant du droit de vote étaient représentés.

Invités

Messieurs Curt M. Mayer, représentant de la presse, et Martin Weder, directeur de l'Association suisse de l'industrie des graviers et du béton (ASGB), ont été invités à assister à cette assemblée. L'ancien président de l'ASR, Monsieur Peter Staub, était également présent en qualité d'invité.

2.1 Rapport du comité

Restructuration des activités de l'association

Pour mieux répondre aux besoins de ses membres, l'association restructure ses activités. Elle a demandé à sa commission Relations publiques et mise en réseau de lui faire des propositions quant à un nouveau positionnement de l'association. Cela implique également la détermination des objectifs et des tâches de la délégation du comité et du conseil consultatif en matière de politique qui doit être créé. Ce repositionnement entraîne aussi une révision totale des statuts de l'ASR. Au cours de l'année sous rapport, MM. Thomas Merz, Lorenz Lehmann et Karl Vogler ont élaboré une version provisoire des statuts révisés à l'attention du Comité. Cette version a ensuite été soumise aux membres de l'association pour prise de position avant la fin de l'année 2015. La nouvelle version des statuts sera présentée lors de l'Assemblée générale 2016. Son approbation sera soumise à un vote.

Futur financement de l'association

Pour assurer ses ressources financières à moyen et long terme, l'association prépare un nouveau modèle de cotisations pour ses membres, qui sera présenté à l'AG 2016. La première étape de ce travail a été de redéfinir, avant les vacances d'été, la répartition des branches et d'organiser une enquête auprès des membres. Ces éléments permettront de mettre à jour la déclaration de branche selon la nouvelle définition.

Changements dans le personnel de direction de l'ASR

M. Hans Killer informe l'assemblée qu'il souhaite remettre son mandat de président de l'ASR pour l'AG 2016, et qu'il souhaite aussi quitter le comité. De son côté, M. Heinrich Eberhard annonce également qu'il désire, au même terme, remettre son mandat de vice-président et quitter le comité.

Déménagement du secrétariat général

Mi-mars 2015, le secrétariat a pris ses nouveaux quartiers à la Bahnhofstrasse 6, 8952 Schlieren (ZH), à proximité immédiate de la gare CFF. Dans l'ensemble, à l'exception de quelques courriels auxquels il n'était pas possible de répondre pendant cette période, le déménagement

a pu se dérouler sans interrompre les activités et sans difficulté grâce aux compétences organisationnelles de Mme Elfi Beständig et à son grand engagement.

Départ de M. Rico Buchli, Soges AG, Uttigen BE

M. Rico Buchli, de la société Soges AG, à Uttigen (BE), entré au comité de l'ASR en 2012, a annoncé son retrait pour l'AG 2015. M. Killer rappelle les contributions de M. Buchli et le remercie, au nom du comité et des membres, pour son engagement au service de l'association et de la branche. Il lui remet également un présent en remerciement de son travail.

2.2 Décisions prises par l'Assemblée générale

Comptes 2014, décharge du comité

Les comptes 2014 ont été expliqués en détail. Une perte de CHF 44 105,- avait été budgétisée. La perte effective s'élève à CHF 38 224,37. Aucune question n'est posée à propos des comptes. Les comptes 2014 sont approuvés à l'unanimité, et le comité ainsi que la direction sont déchargés de leurs responsabilités, à l'unanimité également.

Budget 2015

Le budget 2015 prévoit une perte de CHF 15 670,-. Les différents postes du budget sont expliqués en détail. Aucune question n'est posée à propos du budget proposé. Le budget 2015 est accepté à l'unanimité.

Elections du comité 2015–2018

Les huit membres suivants du comité se représentent pour la période 2015 à 2018: MM. Heinrich Eberhard (Eberhard Bau AG), Jean Marc Furrer (Implenia Construction SA), Christian Haldimann (Haldimann AG), Joe Imgrüth (Schneider Umweltservice AG), Hans Killer, Lorenz Lehmann (Ecosens AG), Thomas Merz (Merz Gruppe) et Kurt Morgan (KIBAG RE AG).

L'assemblée approuve sans opposition le renouvellement des membres du comité et élit les candidats susnommés à l'unanimité pour la période 2015 à 2018.

Election du président de l'ASR

M. Hans Killer est élu président de l'ASR pour la période 2015 à 2018 à l'unanimité.

Élection complémentaire au comité

M. Felix Hofer (Vigier Beton Mittelland AG) est élu au comité à l'unanimité pour la période 2015 à 2018. M. Hofer prend la présidence de la commission Matériaux recyclés, minéraux et autres et représente ce domaine au sein du comité.

Election des réviseurs des comptes

Les deux réviseurs des comptes actuels, MM. Martin Montalta (MM Aufbereitung und Recycling AG, à Ilanz) et Stefan Müller (Müller Gleisbau AG, à Frauenfeld) sont réélus sans opposition pour la période 2015 à 2018.

Cotisations des membres

Les cotisations de membres restent inchangées pour l'année 2015.

2.3 **Requêtes des membres**

Aucun membre n'a déposé de requête.

3 Secrétariat

3.1 Situation du personnel

La renégociation prévue de la convention de branche datant de 1997 et les changements intervenus au sein du personnel du service des déchets, de l'eau, de l'énergie et de l'air (AWEL) du canton de Zurich, un organe important pour les activités d'inspection de l'ASR, ont conduit à la reformulation de notre inspectorat, mais aussi à l'augmentation des exigences qui lui sont imposées. Suite à une discussion en août 2015 avec les responsables de l'AWEL, nous nous sommes donc vus contraints de chercher de nouvelles solutions. Depuis le 1^{er} novembre 2015, M. Cyril Inderbitzin, qui occupait jusqu'à présent la fonction de collaborateur technique et scientifique, remplace M. Bruno Suter à la tête des commissions Inspectorat / Formation et perfectionnement. M. Inderbitzin avait déjà occupé cette fonction auparavant pour le canton de Zurich, apportant entière satisfaction. M. Bruno Suter s'est vu proposer de continuer à assumer ses tâches au sein de l'ASR en tant qu'inspecteur à part entière et responsable de la commission Formation et perfectionnement jusqu'à sa retraite anticipée. Toutefois, M. Suter n'étant plus à la disposition de l'ASR depuis mi-octobre 2015 pour des raisons de santé, la situation reste ouverte et nous attendons de voir comment elle évolue. Nous recherchons cependant actuellement un collaborateur ou une collaboratrice supplémentaire, d'une part pour assurer la suppléance du nouveau responsable de l'Inspectorat, d'autre part pour intervenir dans le domaine de la formation et du perfectionnement.

Par ailleurs, un changement de personnel se prépare au sein du secrétariat. Madame Elfi Beständig, responsable de notre secrétariat depuis février 2001 et qui, en plus de la gestion globale de l'administration, accomplissait une multitude de tâches en lien avec l'inspection et le suivi de nos membres, a décidé de quitter l'ASR au 31 janvier 2016. Nous regrettons de la voir partir et la remercions chaleureusement pour son grand engagement auprès de notre association et de nos membres.

3.2 Enquête auprès des membres

Les résultats les plus significatifs de l'enquête menée auprès de nos membres dans le courant de l'été 2015 sont présentés ci-après. Plus de 80 membres y ont participé. Le nombre de réponses à chaque question est visible dans les différents tableaux ci-dessous. Concernant les chiffres présentés dans les tableaux, il s'agit de valeurs absolues et non de pourcentages. Les réponses qu'il fallait formuler sous forme de texte sont intégrées à la suite des tableaux, pour autant qu'elles soient d'intérêt général.

Défense des intérêts de la branche

Défense des intérêts de la branche:							
Thèmes	Très satisfait	-	Satisfait	-	Insatisfait	Non concerné	Nombre de réponses
Exercice d'une influence lors de la conception d'ordonnances, de directives ou d'aides à l'exécution sur le plan fédéral	5	26	42	7	2	3	85
Exercice d'une influence lors de la préparation de directives sur le plan cantonal	3	17	41	12	8	4	85
Collaboration et échanges entre l'ASR et les autorités spécialisées (Confédération, cantons)	3	29	38	8	2	5	85
Présence de l'ASR lors de manifestations, dans les médias, lors de formations de base et de formations continues, auprès des services	4	15	44	14	4	4	85

Commentaires

Plus de 85% des membres sont satisfaits, voire très satisfaits, de la façon dont l'association défend les intérêts de la branche sur le plan fédéral. Toutefois, sur le plan cantonal, ils ne sont plus que 71%. En revanche, 82% des membres émettent un avis positif quant à la collaboration et aux échanges entre l'ASR et les autorités spécialisées (Confédération, cantons). Les réponses à l'enquête montrent que l'ASR doit s'impliquer plus fortement aussi dans les régions, une tâche à laquelle s'est déjà attelée la commission Relations publiques et mise en réseau (cf. 6.7).

Evénements organisés par l'ASR

Comment évaluez-vous en général la qualité des assemblées générales de l'ASR, sur les points suivants?							
Thèmes	Excellente	-	Bonne	-	Insuffisante	Pas de participation aux AG	Nombre de réponses
Choix du lieu	17	13	26	4	0	21	81
Restauration	15	22	21	2	1	20	81
Accessibilité	15	16	25	4	1	20	81
Programme-cadre	12	23	21	5	0	20	81
Echanges, communication	14	23	23	1	1	19	81

Souhaitez-vous pouvoir bénéficier d'une plus grande offre d'événements (aux frais des participants)?						
Thèmes	Très bonne idée	-	Bonne idée	-	Mauvaise idée	Nombre de réponses
AG organisées sur 2 jours, grâce à des financements supplémentaires offerts par des	5	3	6	27	40	81
Journées d'étude spécialisées sous l'égide de l'ASR	13	19	38	7	4	81
Journées d'études spécialisées sous le patronage de tiers	8	15	33	14	11	81
Manifestations régionales pour la branche, p.ex. tables rondes, café-recyclage (analogue aux « Kies-Bier » dans le canton d'Argovie,	16	17	19	16	13	81

Commentaires

Une grande majorité des membres ayant participé à l'AG semblent en avoir eu une impression plutôt positive. Par contre, l'idée d'organiser une AG sur deux jours n'a pas rencontré un franc succès. L'organisation et la réalisation de journées d'étude spécialisées ou d'autres manifestations permettant le réseautage ont en revanche révélé un net besoin. Les membres ayant participé à l'enquête suggèrent également que les éventuelles journées d'étude spécialisées soient financées par l'association. Ils ont également exprimé le souhait que ces manifestations soient combinées avec l'AG.

Coordination avec les autres associations de branche

Collaboration avec les autres associations de branche: comment évaluez-vous les modalités de collaboration au sein de la branche?							
Associations spécialisées	Très bonnes	-	Bonnes	-	Insuffisantes	Non concerné	Nombre de réponses
Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton (ASGB)	3	17	21	8	9	23	81
Industrie suisse des enrobés bitumineux (SMI)	0	3	19	9	2	48	81
Association suisse du recyclage du fer, du métal et du papier (VSMR)	1	4	17	14	2	43	81
Association suisse des exploitants d'installations de traitement des déchets (ASED)	1	8	29	6	1	36	81
Association suisse des géologues (CHGEOL)	0	4	24	8	3	42	81
Société suisse des entrepreneurs (SSE)	0	10	28	12	2	29	81
Association professionnelle sur les polluants dans le bâtiment (FAGES)	0	4	15	14	7	41	81
Association suisse de consultants amiante (ASCA)	0	4	16	16	6	39	81

Commentaires

Concernant la collaboration avec les nombreuses autres associations de branche, une grande partie des membres semblent être d'avis qu'une amélioration est nécessaire, notamment en ce qui concerne la collaboration avec les organisations centrées sur les substances polluantes dans les bâtiments. Cette année, l'ASR a donc également fait des efforts pour encourager les échanges entre membres dans des domaines spécialisés.

Inspectorat de l'ASR

Inspectorat							
Thèmes	Très bien	-	Bien	-	Insuffisant	Non concerné	Nombre de réponses
Comment évaluez-vous en général la qualité des inspections effectuées par l'ASR?	10	19	17	1	0	31	78
Comment évaluez-vous la compétence des inspecteurs de l'ASR?	13	17	18	1	0	29	78
Comment évaluez-vous la convivialité du système d'information ARVIS de l'ASR?	1	8	19	12	8	30	78
Comment évaluez-vous le temps nécessaire pour saisir les données dans ARVIS?	2	5	23	8	8	32	78
Quel est votre degré de satisfaction par rapport au soutien que vous offrent le secrétariat ou les inspecteurs de l'ASR lors de la saisie des données?	9	13	18	4	0	34	78

Commentaires

Plus d'un tiers des personnes concernées trouvent que le système d'information de l'ASR (ARVIS) manque de convivialité, ce qui n'est pas une réelle surprise. En effet, ce problème est connu et doit être résolu dès que possible, en accord également avec les conventions de branche qui doivent être renégociées dans les années à venir. Les propositions d'amélioration en lien avec l'inspecteurat portent aussi sur la simplification de la saisie des données ainsi que sur la réduction de la durée du contrôle et de la charge de travail liée à l'inspection des entreprises.

Secrétariat de l'ASR

Comment évaluez-vous les prestations du secrétariat de l'ASR sur les points suivants?						
Thèmes	Excellentes	-	Bonnes	-	Insuffisantes	Nombre de réponses
Accessibilité	20	22	30	4	1	77
Conseils et compétences techniques	18	30	25	2	1	76

Comment évaluez-vous la newsletter sur les points suivants?						
Thèmes	Excellente	-	Bonne	-	Insuffisante	Nombre de réponses
Contenu	11	29	32	4	1	77
Rythme de publication	14	26	31	5	0	76

Comment évaluez-vous notre site Internet sur les points suivants?						
Thèmes	Excellent	-	Bon	-	Insuffisant	Nombre de réponses
Identité visuelle	6	24	41	5	1	77
Contenu et actualité	7	26	36	7	1	77
Facilité de navigation	2	27	40	6	2	77

Service d'assistance téléphonique (hotline)						
Réponses possibles	Très important	-	Important	-	Pas d'opinion	Nombre de réponses
Comment évaluez-vous la mise sur pied d'un service d'assistance téléphonique pour répondre à des questions d'ordre technique	5	7	17	26	22	77

Commentaires

Les prestations fournies par le secrétariat de l'ASR sont considérées, à quelques exceptions près, comme bonnes voire excellentes. Il en va de même pour la newsletter de l'ASR, qui a remplacé l'ancien bulletin communiqué au format papier. L'actualité du contenu et le rythme de publication sur notre site Internet reçoivent également une bonne évaluation de la part des membres. Nous allons toutefois mobiliser nos efforts afin d'améliorer encore notre site. L'idée de

créer une hotline a germé dans le contexte de la révision de l'OTD avec pour objectif d'offrir la possibilité à nos membres de se tenir directement informés des conséquences de cette révision pour notre branche et pour leur entreprise.

4 Membres

4.1 Mutations ayant eu lieu en 2015

Nouveaux membres actifs

- Entsorgung Eiken AG, 5074 Eiken AG
- Kieswerk Gunzgen AG, 4617 Gunzgen SO
- Lötscher Kies und Beton AG, Ballwil LU
- Pöyry Schweiz AG, 8048 Zurich

Nouveau membre passif

- Ilu AG, 8610 Uster ZH (démission des membres actifs)

Démissions comme membres actifs

- HASTAG (Zurich) AG, 8903 Birmensdorf ZH
- Ilu AG, 8610 Uster ZH (transfert comme membre passif)
- Risi AG, 6340 Baar ZG

Démissions de membres passifs; membres extraordinaires

- Aucune

4.2 Nombre de membres

A fin 2015, le nombre de membres de l'ASR était le suivant (à titre de comparaison, indication de l'évolution des membres au cours de ces dernières années):

	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
M. actifs	141	142	141	141	143	146	149
M. passifs	26	24	23	23	22	22	21
M. extra-ord.	8	8	8	8	8	9	9

Répartition géographique des membres, état au 31 décembre 2015:

	M. actifs	M. passifs		M. actifs	M. passifs
AG	20	2	SG	11	2
BE	24	6	SH	2	
BS, BL	6		SO	8	3
FR	2		SZ	3	
GE			TG	5	
GR	3		UR		1
LU	11	3	VD	1	
JU	1		ZG	3	1
NE	1		ZH	38	8
NW, OW	2				

5 Projets

5.1 Révision de l'OTD

Après une longue et difficile période, le texte tant attendu de la nouvelle Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) a été mis en ligne par l'OFEV début décembre 2015 dans sa version encore non officielle. Dès le 1^{er} janvier 2016, cette ordonnance remplacera l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD). Ainsi, ce texte capital pour notre branche reçoit donc non seulement un nouveau contenu mais également un nouveau nom.

Après une nouvelle opportunité d'intervention auprès de la direction de l'OFEV en mars 2015, l'ASR, en collaboration avec l'ASGB, a été invitée par l'OFEV à participer en avril 2015 à un long atelier dans le but de prendre position sur toutes les propositions apportées par l'association dans le cadre de la procédure de consultation du texte de la nouvelle ordonnance. Cela a permis de discuter de toutes ces propositions en détails et de manière constructive avec des représentants de l'OFEV. Au cours de cette discussion, l'ASR a eu l'impression que ses principales revendications avaient été comprises et seraient intégrées de manière adaptée dans le texte de la nouvelle ordonnance. Certaines demandes essentielles ont bien été reprises. C'est ainsi que les décharges pour matériaux d'excavation et les remises en culture ne font plus partie de la nouvelle ordonnance. Par ailleurs, l'obligation d'établir un plan d'élimination si l'on suspecte la présence de polluants dans les matériaux d'excavation ou de déconstruction est clairement attribuée au maître d'ouvrage. Nous constatons toutefois qu'à de multiples points de vue, la version actuellement disponible de l'ordonnance sur les déchets (OLED) n'a suivi nos propositions que sous réserve. En outre, nous observons que la nouvelle ordonnance fixe le montant de la taxe (taxe OTAS) à 5,- CHF/t pour les décharges de types B (anciennement, décharges contrôlées pour matériaux inertes de l'OTD). Il nous faut encore vérifier minutieusement ce que signifient concrètement ces modifications pour l'ensemble de notre branche et, en particulier, quels seront les effets pour les entreprises.

5.2 CCT / RA

Selon l'arrêté du Conseil fédéral étendant le champ d'application de la convention collective de travail pour la retraite anticipée (CCT RA), les installations de recyclage stationnaires situées en dehors des chantiers et le personnel qu'elles emploient sont exclus du champ d'application de la CCT/RA et de la CCNT. On a par ailleurs également constaté que la prise en compte des décharges est sujette à controverse. Le terme « décharge » est employé dans un sens trop large dans la CCNT et nécessite d'être précisé. Il existe une proposition de délimitation du terme à laquelle l'ASR et l'ASGB ainsi que la Société suisse des entrepreneurs peuvent se rallier. Cependant, les syndicats ne soutiennent pas cette proposition. Par conséquent, il n'a encore pas été possible de conclure un accord de délimitation. L'ASR et l'ASGB ont donc exigé que le terme de décharge soit désormais traité, dans la CCNT, sur la base proposée par nos associations. Nous argumenterons une fois de plus, dans une prise de position détaillée, que le domaine des décharges revêt un aspect particulier en raison des conditions de concurrence et des relations clients-fournisseurs, ainsi que d'autres caractéristiques, et qu'il représente donc une branche à part entière de l'économie, clairement indépendante de la branche de la construction. Malheureusement, il manque encore et toujours une réponse constructive de la part des syndicats, ce qui entraîne une prolongation de ce statut quo très insatisfaisant pour notre branche en ce qui concerne la CCNT.

5.3 **Triologue des ressources**

L'ASR, à l'instar de la plupart des organisations actives dans la branche du traitement et du recyclage des déchets, s'est ralliée au nouveau projet de triologue des ressources. Ce dernier a été présenté à Berne, le 17 août 2015, par ses initiateurs, Stephan Attinger, conseiller d'Etat du canton d'Argovie, et Andreas Röthlisberger, Swiss Legal, Aarau, ainsi que par les membres du comité collaboratif, Bruno Oberle, directeur de l'OFEV, Rainer Bunge, UMTEC Rapperswil, et Monika Rühl, présidente de la direction d'economiesuisse.

La collaboration au sein du triologue sur les ressources conduit les organisations concernées à se réunir pour discuter, sur la base de faits concrets à la croisée entre la science, l'économie et la société, des enjeux et des solutions possibles dans le domaine de la gestion des déchets et des ressources en Suisse à l'horizon 2030. Dans un premier temps, il s'agira d'ancrer la position de l'organisation aux tendances et aux défis futurs en matière de gestion des ressources en Suisse, d'échanger mutuellement sur ce sujet et d'élaborer les bases nécessaires pour que tous les acteurs issus des milieux politique, économique et social puissent avoir une compréhension globale du système. La deuxième phase du projet vise à développer des principes stratégiques pour la gestion des déchets et des ressources à l'horizon 2030.

Quelques premières manifestations ont déjà été organisées. L'ASR est représentée dans les groupes du projet par M. Karl Vogler, Secréariat général de l'ASR, et M. Felix Hofer, Comité ASR.

6 Rapports des commissions

6.1 Inspectorat

Toutes les installations de tri des déchets de chantier tout-venant sises et actives dans le canton de Zurich ont été inspectées. L'objectif de ces visites était d'expliquer l'état de la technique exigé par le canton pour l'exploitation d'installations de tri des déchets de chantier tout-venant et de transmettre les bases pour que les installations puissent mettre en œuvre le standard visé. Les instructions concernaient notamment l'élaboration de la comptabilité matières, qui doit, à l'avenir, être formulée de telle façon qu'il soit possible d'en déduire le taux de valorisation devant être atteint.

Le 21 octobre 2015 s'est tenue, également dans le canton de Zurich, la rencontre annuelle des exploitants d'installations de traitement des déchets de chantier. A cette occasion, plusieurs visites ont été organisées: en premier lieu, celle de la nouvelle installation de tri des déchets de chantier tout-venant de l'entreprise Sortag AG à Rümliand (ZH), puis celle du nouveau centre d'essai de l'entreprise Eberhard Recycling AG à Oberglatt avec ses robots de tri.

Cette année, il a heureusement été possible de conclure un contrat pour l'inspectorat avec le canton d'Obwald (en collaboration avec l'ASGB). Les contrats avec les autres cantons restent encore au stade de l'élaboration.

Les difficultés de personnel apparues cette année au sein de l'inspectorat de l'ASR liées à l'absence de M. Bruno Suter pour raisons médicales ont été résolues. M. Cyril Inderbitzin reprend en effet la direction de l'inspectorat de l'ASR. Une annonce a néanmoins été publiée pour un poste supplémentaire afin de soutenir et d'assurer la suppléance de Cyril Inderbitzin. Le collaborateur / la collaboratrice devra également pouvoir intervenir dans le domaine de la formation et du perfectionnement.

Au cours de l'année à venir, en plus de la poursuite des activités d'inspectorat habituelles sous la conduite d'un nouveau personnel, il s'agira également de renouveler les conventions de branches avec les cantons qui, pour certaines, datent encore de 1997. Les premières discussions à ce sujet ont déjà eu lieu avec des représentants des cantons de Zurich, Berne et Thurgovie.

6.2 Matériaux recyclés, minéraux et autres

Au cours de l'année écoulée, la VSS (Association suisse en matière de route et de transports) s'est réorganisée et a été restructurée. Dans ce cadre, la commission existant jusqu'à présent sous le nom de « 4.03 Recyclage des matériaux de construction », dans laquelle l'ASR avait plusieurs représentants, a été intégrée, comme chacun le sait, à la nouvelle commission « NFK 3.1 Granulats minéraux ». La composition de cette commission n'est cependant toujours pas connue. La question de savoir comment sera réglée la représentation de l'ASR au sein de cette commission reste également ouverte.

M. Felix Hofer, anciennement Vigier Mittelland AG, aujourd'hui java form ag (Oberdorf), a bien voulu accepter de succéder à M. Hansruedi Eberhard en tant que président de la Commission

ASR « Matériaux recyclés, minéraux et autres ». Par ailleurs, nous avons trouvé en la personne de M. Martin Preisig, Eberhard Bau AG, un spécialiste digne de remplacer M. Eberhard au sein de la commission.

Un des thèmes au centre des travaux de la commission au cours de cette prochaine année sera également d'intervenir au niveau des quantités grandissantes de grave de recyclage A. Dans la pratique, il faut mettre en avant l'utilisation d'une terminologie harmonisée, issue des normes, pour désigner les matériaux bruts aussi bien dans le domaine de la déconstruction que dans celui de l'exploitation. Divers Catalogues des articles normalisés (CAN) seront révisés dès la fin de l'année 2015. L'ASR est représentée dans les différents groupes de travail et compte s'impliquer pour que des bases soient créées qui permettent d'aborder les points signalés plus en profondeur. Cela doit permettre de créer les conditions de base principales pour favoriser la vente des matériaux recyclés liés et non liés.

6.3 Formation et perfectionnement

M. Stefan Häuselmann a accepté de remplacer M. Joe Imgrüth à la présidence de la commission Formation et perfectionnement, ce dernier ayant quitté son poste pour reprendre la présidence de la commission Bois usagé et déchets de chantier tout-venant, menée en collaboration avec l'ASED (cf. 6.4).

Le domaine de la formation et du perfectionnement s'est quelque peu retrouvé dans une impasse au niveau de ses effectifs, au même titre que le domaine de l'inspectorat, suite à l'absence de M. Bruno Suter pour des raisons de santé. Contrairement au domaine de l'inspectorat, aucune solution définitive n'a encore pu être trouvée pour la formation et le perfectionnement. La poursuite des activités de l'école professionnelle menées par M. Bruno Suter dans le cadre de la formation de recycleur/recycleuse est néanmoins réglée jusqu'au printemps 2016. Nous ne savons pas encore à ce jour si ces activités pourront être poursuivies au-delà de cette date. Par ailleurs, aucune solution définitive n'a encore été trouvée concernant la prise de sièges par des représentants de l'ASR au sein des différents comités de R-Suisse.

Concernant le perfectionnement, sept personnes se sont inscrites au total pour suivre le deuxième cours spécialisé « Tri et traitement des déchets » prévu en 2016 dans le cadre de la formation de spécialiste en installations de traitement des déchets. La question de trouver un successeur ou un remplaçant à M. Bruno Suter se pose de nouveau pour assurer ce cours qui devrait avoir lieu sous la direction de l'ASR. Plusieurs discussions sont actuellement en cours au sein de la commission de formation dans le but de trouver une solution à cette situation. Du point de vue de l'ASR, le cours de base 2015 a pu être réalisé comme prévu, MM. Cyril Inderbitzin et Joe Imgrüth ayant repris au pied levé la tâche initialement prévue pour M. Bruno Suter.

Les candidates et candidats de cette troisième session ayant réussi avec succès leur formation en cours d'emploi pour devenir spécialistes dans le traitement des matières premières ont pu recevoir leur brevet fédéral le 22 janvier 2015. Pour la nouvelle session de formation 2015/2016, nous avons pu constater avec plaisir que le nombre de participants étaient beaucoup plus élevé que pour l'année précédente. En effet, 17 participants se sont inscrits pour

cette quatrième session, alors que seules sept personnes ont participé à la session précédente. Le comité de l'organisme responsable, au sein duquel l'ASR est représenté, tient également à ce que des efforts supplémentaires soient encore mis en œuvre à l'avenir pour faire connaître cette formation. Enfin, en 2015, sept candidat-e-s se sont inscrit-e-s à l'examen professionnel et ont été admis-es par la commission Assurance-qualité.

6.4 **Déchets de chantier tout-venant/Bois usagé**

La présidence de la commission commune à l'ASED et à l'ASR Bois usagé et déchets de chantier tout-venant revenait en 2015 à l'ASED. Suite au départ de M. Rico Buchli, M. Joe Imgrüth a repris le poste de président de la commission de l'ASR.

Le délai de la procédure de consultation interne à l'association concernant la notice technique mise au point par le groupe de travail interne sur le thème des incendies dans les installations de tri du bois usagé et des déchets de chantier tout-venant (*Brandschutz in Bausperrgut- und Altholzsortieranlagen*) est écoulé et celle-ci va pouvoir être traduite en français.

Selon le standard requis par le service AWEL du canton de Zurich quant à l'état de la technique, le taux de valorisation pour les installations de tri des déchets de chantier tout-venant devrait s'élever au minimum à 70% pour les installations ayant une capacité supérieure à 5000 t/an. Les installations plus petites sont soumises à des exigences correspondantes fixant un taux de valorisation supérieur à 60%. Par valorisation, on entend une valorisation matières ou valorisation thermique, non une mise en décharge des matériaux. La mise en œuvre des prescriptions relatives à l'état de la technique pour les installations de tri des déchets de chantier tout-venant dans le canton de Zurich est effectuée par l'inspectorat de l'ASR en coopération avec l'AWEL (cf. 6.1).

6.5 **Assainissement**

Les travaux commencés l'année précédente concernant l'élaboration d'une directive relative à l'échantillonnage des déblais dans le cadre du tri des matériaux contaminés se sont poursuivis en collaboration avec la commission Experts-conseils spécialisés en sites contaminés ainsi que par des échanges avec l'AWEL du canton de Zurich.

Deux notices de l'ASR très pertinentes dans le cadre du traitement des matériaux contaminés ont été révisées puis publiées dans une nouvelle mise en page sur le site internet de l'ASR: « Elimination des déchets de chantier pollués dans des installations (ex situ), Descriptif des procédés de traitement et de leur efficacité en matière de valorisation (état avril 2015) » et « Exigences techniques dans le domaine de la construction concernant la valorisation des matériaux tolérés 2015 (état juin 2015) ».

Bien que la prise de position de l'ASR dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) ait été transmise en novembre 2014, il y a eu, cette année encore, diverses activités au sujet de la révision de ce texte central pour l'ASR. En juin, à l'occasion de la dernière séance du groupe d'accompagnement de l'OFEV pour la révision de l'OTD, différents éléments de la nouvelle ordonnance ont été présentés. Dans ce cadre, on a pu constater par exemple que le terme « état de la technique », utilisé à plusieurs reprises dans le texte soumis à consultation, n'était toujours pas clairement défini. Il devrait néanmoins être précisé

dans les aides à l'exécution de l'ordonnance. Il sera donc important que l'ASR s'implique de manière active dans l'élaboration de ces aides à l'exécution, ce qui nous a d'ailleurs été confirmé par l'OFEV.

Dans le contexte de la révision de l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) survenue en 2015, l'ASR a une fois de plus fait entendre une de ses requêtes principales: l'élimination des déchets à l'étranger n'est autorisée que si l'entreprise d'élimination peut garantir que les déchets sont éliminés selon des méthodes correspondant à l'état de la technique exigé en Suisse. Ce n'est qu'en complétant l'ordonnance de la sorte que l'on pourra garantir la sécurité de l'investissement et l'égalité des chances pour les entreprises d'élimination suisses comme condition de base pour une économie performante et respectueuse de l'environnement en matière d'élimination des déchets en Suisse.

6.6 **Experts-conseils spécialisés en sites contaminés**

Afin de tenir compte des circonstances et de développer les activités de la commission spécialisée en Suisse romande, le Forum Know-how s'est tenu cette année dans le canton de Fribourg (visite guidée de la décharge de La Pila, en cours d'assainissement). A cette occasion étaient invités non seulement les membres des commissions spécialisées de l'ASR Experts-conseils et Assainissement ainsi que les représentants des autorités spécialisées, mais également des représentants de bureaux d'ingénieurs-conseils de toute la Suisse romande. Au total, 32 participants sont venus à cette manifestation. Toutefois, son succès auprès des collègues romands, aussi bien du côté des autorités spécialisées que des bureaux d'ingénieurs-conseils, n'a pas vraiment été au rendez-vous. L'Assemblée générale des experts-conseils spécialisés en sites contaminés s'est déroulée le même jour, en marge du Forum Know-how à Fribourg.

Le 18 juin 2015, l'OFEV a donné l'opportunité à l'ASR de présenter son système d'assurance-qualité pour les experts-conseils spécialisés en sites contaminés à l'occasion des Rencontres francophones sur les sites pollués à Genève. Des spécialistes en sites contaminés issus des domaines du conseil et des autorités de toute l'Europe francophone participaient à cette rencontre. M. Cyril Inderbitzin a réalisé la présentation au nom de la commission et a reçu un très bon accueil.

On a par ailleurs convenu de mettre en place une collaboration avec l'Association Suisse des Consultants Amiante (ASCA) et l'Association professionnelle sur les polluants dans le bâtiment (FAGES). Il s'agit, dans un premier temps, d'établir des échanges réguliers au niveau de la direction des trois associations et de partager les informations liées aux différentes filières de formation et de perfectionnement, y c. publier ces manifestations dans les organes propres à chaque association.

6.7 **Relations publiques et mise en réseau**

La commission Relations publiques et mise en réseau (RPMR) a poursuivi les tâches qui lui avaient été attribuées par le comité et a déjà pu présenter les résultats suivants au cours de l'année 2015:

- Proposition, à l'intention de l'AG 2016, pour la planification de la succession du président et du vice-président.
- Proposition pour la révision des statuts de l'association, avec un nouveau nom et une nouvelle catégorie de membre dans le but de renforcer la représentation des activités de l'association sur le plan régional.

Elaboration d'un projet de mise en consultation des nouveaux statuts de l'association et envoi à tous les membres pour prise de position dans le délai imparti (jusqu'à fin novembre 2015). La nouvelle version des statuts proposée comprend une suggestion de modification du nom de l'association en « ASR – Recyclage des matériaux de construction Suisse », ainsi que la création d'une nouvelle catégorie de membres permettant aussi aux associations ou organisations cantonales de rejoindre l'ASR en tant que membres actifs. Cela doit permettre à l'ASR d'être mieux représentée sur le plan des régions.

- Proposition, à l'intention de l'AG 2016, d'un nouveau modèle de cotisations pour les membres afin d'assurer le futur financement des activités de l'association.
- Conception, organisation et réalisation d'une enquête auprès des membres concernant les thèmes de l'association.

Pour pouvoir exécuter ces tâches de manière appropriée, les documents de base nécessaires ont été établis au cours de quatre séances de la commission, en collaboration avec le secrétariat général, et transmis au comité pour délibération. Les résultats concrets seront présentés dans le cadre de l'AG 2016 et soumis au vote. Les résultats de l'enquête sont synthétisés et commentés au chapitre 3.

Schlieren, le 31 décembre 2015

Rapport annuel 2015_F_Final.docx

CN Hans Killer

Président

